



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
SUIVANT REGLEMENTATION CE 2015/830 & 1272/2008 (CLP)

REV	Description	Date	N°CR	Orig	Contrôlé	Approuvé
1	Première édition, (Ce document met à jour et remplace FDS HPV-AQ Bioquell 35% FR Rev 3). Mise à jour H & P, Suppression phrases R & S	27/07/2018	3655	JC	PD	CB



SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ DU FOURNISSEUR

1.1 Identificateur du produit

Nom commercial	Bioquell HPV-AQ
Appellation chimique	Peroxyde d'hydrogène 35%
Formule moléculaire brute	H ₂ O ₂
Type de produit	Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) identifiée(s)	A utiliser avec les équipements générateurs de Vapeur de Peroxyde d'Hydrogène Bioquell. Produit à fins professionnelles uniquement.
------------------------------	--

1.3 Détails du fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Nom de la Société	Bioquell SAS
Adresse	153 quai du Rancy 94380 Bonneuil sur Marne France
Téléphone	+33 (0)1 43 78 15 94
Fax	+33 (0)1 43 78 15 84
E-Mail (responsable)	bioquellfrance@bioquell.com

1.4 Téléphone d'urgence pendant heures de fermeture	Europe 001-760-476-3961 utiliser le code : 333809
Téléphone d'urgence pendant heures de bureau	+33 (0)1 43 78 15 94 (09.00 – 18.00 Lundi - Vendredi)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance / du mélange

2.1.1 Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)	Acute Tox. 4 Ingestion	H302
	Acute Tox. 4 Inhalation	H332
	Skin Irrit. 2	H315
	Serious Eye Dam. 1	H318
	STOT SE 3 Inhalation	H335

2.2 Eléments d'étiquetage

2.2.1 Eléments d'étiquetage Suivant règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)

Marquage sur étiquette	
Composants dangereux	Peroxyde d'hydrogène (35%)
Mention d'avertissement	DANGER



Pictogrammes de danger



Mentions de danger

H302: Nocif en cas d'ingestion
H315: Provoque une irritation cutanée
H332: Nocif par inhalation
H318: Provoque des lésions oculaires graves
H335: Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence

Prévention

P261: Eviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P270 : ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin.
P301 + P312 + P330: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Placer la personne à l'air libre et maintenir la en position confortable pour respirer
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 : Eliminer le contenu/le contenant selon le CED 160903, ou la réglementation locale

Actions

Elimination

2.3	Autres risques	Aucun
2.4	Informations complémentaires	Aucune

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Mélanges

3.1.1. Concentration

Nom chimique:	Concentration
Peroxyde d'hydrogène	Ca. 35%
No-CAS.: 7722-84-1 / No-CE.:231-765-0 / No-Indice: 008-003-00-9	
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485845-22	

Classification selon le règlement CE n° 1272/2008

Composants dangereux	Classe de danger	Catégorie de danger	Mode d'exposition	Phrases H	Pictogrammes et mentions de danger
Peroxyde d'hydrogène 35%	Toxicité aiguë	Catégorie 4	Inhalation	H332	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332
	Toxicité aiguë	Catégorie 4	Orale	H302	Acute Tox. 4 (Oral), H302
	Irritation cutanée	Catégorie 2		H315	Skin Corr. H315
	Lésions oculaires graves	Catégorie 1		H318	Eye Dam. 1, H318
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique	Catégorie 3	Inhalation	H335	STOT SE3, H335

3.3 Informations complémentaires

Voir section 2 pour définitions complètes des phrases H/P

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Mettre la personne exposée immédiatement à l'air frais.
Consulter un médecin lorsque quelqu'un présente des symptômes vraisemblablement dus à l'inhalation

En cas de contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau savonneuse.
Retirer et laver avant réutilisation tout vêtement contaminé.
Consulter immédiatement un médecin si les symptômes persistent.



En cas de contact avec les yeux

Consultation médicale immédiate.
Laver les yeux tout de suite avec beaucoup d'eau et pendant 10 à 15 minutes. Laver également sous les paupières pendant au moins 15 minutes.
Utiliser un collyre analgésique (oxybuprocaine) en cas de difficulté à ouvrir les paupières.

En cas d'ingestion

Consultation médicale immédiate.
Laver la bouche à l'eau et boire beaucoup d'eau (200 à 300ml).
NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENTS
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

L'inhalation de vapeurs irrite le système respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et des toux.
Risques: Saignement nasal, Bronchites chroniques.

Contact avec la peau

Irritation
Risque: Brûlures.

Contact oculaire

Irritations oculaires graves
Risque de lésions oculaires graves
Symptômes: Rougeurs, Larmolement, Tissus enflés

Ingestion

Irritation sévère
Symptômes: Nausées, Douleurs abdominales, Vomissements, Diarrhées, Risque de pneumonie chimique dû à l'inhalation du produit.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter tout de suite un ophtalmologue dans tous les cas.
En cas d'ingestion accidentelle consulter tout de suite un médecin.
Consulter un médecin lorsque les symptômes persistent ou en cas de doute quelconque.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Arrosage à l'eau. L'eau d'incendie ainsi contaminée doit être endiguée afin d'éviter tout écoulement vers des cours d'eau, égouts ou conduits d'eaux pluviales.

Moyens d'extinction non appropriés

Aucun connu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

A un effet de propagation d'incendie dû au dégagement d'oxygène.
Danger de sur-pressurisation de récipients exposés à la chaleur: risque d'explosion.
Le contact avec des matières combustibles peut provoquer le feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Le personnel de lutte incendie doit être équipé de tenues de protection adaptées et d'appareils respiratoires autonomes (ARA).
Porter une combinaison extérieure résistant aux produits chimiques.



Refroidir les récipients/bacs par un arrosage à l'eau
Faire en sorte que le liquide contaminé ne se mélange pas
avec l'eau de l'environnement.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
Conseil pour les non secouristes	Eviter de toucher la substance répandue Prévenir d'autres fuites ou déversement si les conditions de sécurité le permettent
Conseils pour les secouristes	Porter des vêtements de protection appropriés. Pour la lutte contre l'incendie voir la section 5, Pour les premiers secours voir la section 4, Pour les besoins minimum en matière de protection personnelle voir la section 8. Faire évacuer le personnel en lieu sûr. Eviter des présences à proximité de la fuite et dans le sens du vent de celle-ci.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter l'écoulement dans les conduits, les égouts et les cours d'eau. Ne pas déverser dans l'environnement
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Endiguer Lors du ramassage ne pas mélanger les coulées de liquide souillé Eponger avec de la matière inerte absorbante Conserver en vue d'élimination à l'intérieur de récipients fermés. Le recyclage dans les récipients d'origine est à proscrire formellement.
6.4 Référence à d'autres sections	Section 1 pour contacts en cas d'urgence. Section 8 pour précisions sur équipement personnel de protection approprié.
6.5 Informations complémentaires	Aucune

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Eviter l'ingestion, l'inhalation et le contact avec la peau et les yeux. N'utiliser qu'en milieu bien ventilé. Eloigner de la chaleur et des sources d'ignition. Maintenir le récipient bien fermé. Porter des gants et vêtements de protection et une protection pour les yeux et le visage. Tenir à l'écart de produits incompatibles Utiliser des ustensiles propres et secs uniquement.
7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités	
Température de stockage	Stocker entre + 4° et +25°
Conditions de stockage	Conserver à l'abri de la lumière. Stocker dans le récipient d'origine uniquement Tenir éloigné de matières combustibles, de sources d'ignition et de chaleur. Maintenir le récipient fermé. Entreposer dans une armoire ventilée. Contrôler régulièrement la condition et la température des récipients.



Matières incompatibles	Acides forts, alcalis forts, agents oxydants forts, réducteurs forts, matière organique, acétone et métaux.
Matières préconisées	Aluminium 99,5% Acier inoxydable 304L/316L Classes de HDPE approuvées Polypropylène
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Aucune hormis celles mentionnées en section 1.2. Contacter le fournisseur pour toute précision complémentaire.

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites d'exposition

Peroxyde d'hydrogène

UK. EH40 Limites d'exposition sur lieu de travail (VME) 2011

Moyenne pondérée dans le temps = 1ppm

Moyenne pondérée dans le temps = 1.4 mg/m³

UK.EH40 Limites d'exposition sur lieu de travail (VLE) 2011

Limite d'exposition court terme = 2ppm

Limite d'exposition court terme = 2.8mg/m³

DE. MAK – Werte Liste (2012)

Moyenne pondérée dans le temps = 0.5ppm

Moyenne pondérée dans le temps = 0.71 mg/m³

US. ACGIH Valeurs seuil limites 2009

Moyenne pondérée dans le temps = 1ppm

8.1.2

Autres précisions sur valeurs limites

Concentration estimée sans effet

Eau douce, .013 mg/l

Eau marine, 0.013 mg/l

Centres de traitement des eaux d'égouts, 4.7 mg/l

Niveau dérivé sans effet / Niveau dérivé minime

Personnel, inhalation, exposition aigue, 3 mg/m³, effets locaux

Personnel, inhalation, exposition chronique, 1.4 mg/m³, effets locaux

Consommateurs, inhalation, exposition aigue, 1.93 mg/m³ effets locaux

Consommateurs, inhalation, exposition chronique, 0.21 mg/m³, effets locaux

SUBSTANCE	No. CAS	LTEL (8h TWA ppm)	LTEL (8h TWA mg/m ³)	STEL (ppm)	STEL (mg/m ³)	Note:
Peroxyde d'hydrogène ≥35% - ≤50%	7722-84-1	1	1.4	2	2.8	EH 40

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques adaptés

Prévoir des locaux bien ventilés

Appliquer des mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelles

8.2.2 Equipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage



Porter des lunettes de sécurité pour produits chimiques avec écran latéral, ou un masque anti-éclaboussures

Protection de la peau (mains / autres)



Gants étanches

Le port de gants résistant aux produits chimiques est conseillé
Matières préconisées: PVC, caoutchouc naturel, caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile.

Les précisions spécifiques sur les gants sont basées sur la documentation publiée ainsi que sur les données des fabricants de gants. Contacter le fabricant de gants afin de choisir en fonction du délai de dégradation pour vos conditions d'utilisation.

Contrôler et remplacer les gants usés ou abimés.

Porter des gants à manchette si un contact avec les avant bras est probable. Les normes CEN EN 420 et EN 374 fournissent des précisions d'ordre général et une liste de types de gants.

Protection respiratoire



Le port d'un masque respiratoire approuvé peut s'avérer nécessaire lorsque la régulation technique ne parvient pas à maintenir la contamination de l'air à un niveau acceptable pour la santé du personnel. Le choix, l'utilisation et l'entretien du masque doivent être conformes aux règlements.

Le respirateur demi-masque à filtre type A figure parmi les masques adaptés à ce mélange.

Les normes CEN EN136, EN140 et EN 405 donnent des préconisations en matière de masque respiratoire, le choix du filtre étant abordé dans les normes EN 149 and EN 143.

Mesures d'hygiène

Bouteilles de collyre ou postes de lavage oculaire selon les normes en vigueur.

Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Ne pas manger, boire ou fumer.

Laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée
Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Risques thermiques

Aucun connu

8.2.3 Contrôles de l'exposition environnementale

Eliminer l'eau de rinçage suivant la réglementation locale et nationale.

Voir sections 6, 7,12,13

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Liquide

Couleur

Sans couleur



Odeur	Acre
Masse moléculaire	34 g/mol
Valeur ph	2.02 (H2O2 50%)
Point de Fusion (°C) / Point de Congélation (°C)	-33°C (H2O2 35%)
Point d'ébullition (°C)	108°C (H2O2 35%)
Point d'éclair (°C)	Non-applicable
Vitesse d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, vapeur)	Non-applicable
Limites d'explosion	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur (mm/HG)	1mbar (H2O2 50%) à 30°C
Densité de vapeur (Air =1)	1
Densité (g/ml)	1.1 - 1.2
Solubilité (Eau)	Miscible à l'eau
Solubilité (Autre)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage (n-Octanol/eau)	Log Pow: -1.57, Méthode: valeur calculée
Température d'auto-combustion (°C)	Non inflammable
Température de décomposition (°C)	>60°C, Température de décomposition auto-accélération (SADT) <60°C, Composition lente
Viscosité (mPa.s)	1.17 mPa.s (H2O2 50%), à 20°C
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Mélange classé "oxydant"

9.2 Autres renseignements Tension superficielle – 75.6 mN/m (H2O2 50%) à 20°C

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions d'utilisation normales Se décompose en chauffant Risque exothermique potentiel
10.2 Stabilité chimique	Stable dans conditions de stockage préconisées Sensible à la chaleur et à la lumière.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Le contact avec des matières combustibles risque de provoquer le feu. Le Contact avec des matières inflammables risque de provoquer le feu ou l'explosion. Risque d'explosion si produit confiné exposé à une source de chaleur Le feu ou une chaleur intense risquent de provoquer la rupture violente des emballages
10.4 Conditions à éviter	La congélation La contamination Ne pas surchauffer pour éviter la décomposition
10.5 Matières incompatibles	Acides, bases, métaux, sels de métaux lourds, poudres de métaux lourds, réducteurs, matière organique, matières inflammables.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Oxygène



SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.2 Mélanges

Toxicité aiguë	Toxicité orale aiguë: LD50, Rat: 1,270 mg/kg (H2O2 35%) Toxicité d'inhalation aiguë: LC50 4h, rat, >0.17 mg/l, vapeur (H2O2 50%) Toxicité cutanée aiguë LD50, Lapin, >2,000 mg/kg (H2O2 35%)
Corrosion/irritation cutanée	Lapin, Irritation cutanée (H2O2 35%) Irritant pour la peau. Peut provoquer entre autres la décoloration, des érythèmes, des œdèmes.
Lésions/irritations oculaires graves	Lapin, Irritation oculaire grave (H2O2 10%)
Corrosivité	Corrosif pour les yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Sensibilisation	Cochon d'Inde, aucune sensibilisation chez les animaux de laboratoire
Toxicité de dosage répété	Orale, 90-jours, souris, Voie gastro-intestinale, 300 ppm LOAEL Orale, 90-jours, souris, 100 ppm NOAEL Inhalation, 28-jours, rat, système respiratoire, 10ppm, LOAEL, vapeur Inhalation, 28-day, rat 2ppm, NOAEL, Vapeur
Cancérogénicité	Orale, Exposition prolongée, souris, Organes cibles: Duodénum, effets carcinogènes Dermique, Exposition prolongée, souris, les tests sur animaux ne présentèrent pas d'effets carcinogènes.
Mutagénicité	Des tests in-vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes Des tests in-vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
Toxicité pour la reproduction	Substance totalement biotransformée (métabolisée) Etude scientifique non-justifiée
Toxicité spécifique organe cible – exposition unique	Inhalation, souris, 665 mg/m3, observations: RD 50, Irritant pour système respiratoire, H2O2 50%

11.2 Autres informations

Aucune

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

LC50, 96h, Pimephales promelas (fathead minnows): 16.4mg/L
NOEC 96h, Pimephales promelas 4.3mg/l
Crustacés, Daphnia pulex, EC50, 48 h, 2.4 mg/l, eau douce, test semi-statique
Crustacés, Daphnia pulex NOEC, 48 h, 1mg/l eau douce, test semi-statique
Algae, skeletonemacostatium, EC50, taux de croissance, 72h, 2.6 mg/l
Algae, skeletonemacostatim, NOEC, 72h, 0.63 mg/l
EC 50, 48 heures, Daphnia pulex (puce d'eau): 2.4mg/L
Algae, chlorella vulgaris, NOEC, 72h, 0.1 mg/l



12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Air, photo-oxydation indirecte, t 1 /2 24h

Conditions: sensibilisateur: radicaux OH

Eau, réaction redox, t 1 /2, 120h Conditions: catalyse minérale et enzymatique, eau douce, eau salée

Terre végétale, réaction, t 1 /212h. Conditions: catalyse minérale et enzymatique

Biodégradation

Aérobie, t 1/2 < 2 min

Conditions: traitement boue biologique

Facilement biodégradable

Aérobie t 1/2 de 0.3 – 5 d

Conditions: eau douce

Facilement biodégradable

Anaérobie, conditions: terre/sédiments

Non applicable

12.3 Potentiel bio-accumulatif

Potentiel bio-accumulatif: Log Pow -1.57

Résultat – pas de phénomène de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

Eau

Solubilité et mobilité importantes

Log KOC: 0.2, évaporation non-significative et absorption

Terre/sédiments

Volatilité, constante de la loi de Henry (H), = 0.75 kPa.m³/mol
Conditions 20°C

Air

Insignifiant

12.5 Résultats d'évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est jugée ni persistante, ni bio-accumulative ni toxique (PBT)

Cette substance n'est jugée ni spécialement persistante ni très bio-accumulative (vPvB)

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement de déchets

Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène et sécurité industrielles. Voir mesures de protection présentées en sections 7 & 8. Les récipients vides contenant des résidus (liquide et/ou vapeurs) peuvent présenter un danger.

Ne pas brûler ni découper les fûts vides au chalumeau.

Traiter selon les Directives Européennes en matière de déchets et de déchets dangereux. Les déchets sont à classer et à étiqueter avant recyclage ou élimination. Le Catalogue Européen de Déchets attribue des Codes Déchets en fonction de l'application plutôt que du produit. L'utilisateur doit donc définir les Codes Déchets en fonction de l'application du produit.

13.2 Informations complémentaires

Aucune

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Transport terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU	UN 2014
Nom d'expédition ONU	PEROXYDE D'HYDROGENE, SOLUTION AQUEUSE
Classe(s) de danger pour le transport	5.1
Étiquettes ADR/RID	5.1 – Matière oxydant 8 - Corrosif
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) danger	



Danger(s) pour l'environnement	Aucun
Précautions particulières	Aucune

14.2 Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU	UN 2014
Nom d'expédition ONU	PEROXYDE D'HYDROGENE, SOLUTION AQUEUSE
Classe(s) de danger pour le transport	5.1
Étiquettes IMDG	5.1 – Matière oxydant 8 - Corrosif
Polluant marin	Non
Précautions particulières	Aucune

14.3 Transport aérien (ICAO/IATA)

Numéro ONU	UN 2014
Nom d'expédition ONU	PEROXYDE D'HYDROGENE, SOLUTION AQUEUSE
Classe(s) de danger pour le transport	5.1
Étiquettes IMDG	5.1 – Matière oxydant 8 - Corrosif
Groupe conditionnement	II
Danger(s) pour l'environnement	Aucun
Précautions particulières	Aucune

14.4 Transport en vrac selon Annexe II de MARPOL 73/78 et du Code IBC	Non applicable
---	----------------

SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	1907/2006 – REACH 1272/2008 – CLP 528/2012-BPR 98/2013-EPP
---	---



15.1.1 Règlements UE Autorisations et/ou restrictions d'utilisation	Consulter la réglementation européenne ci-dessus pour obtenir des précisions sur la mise en œuvre et les restrictions d'utilisation.
15.1.2 Directives nationales	Consulter la réglementation nationale pour obtenir des précisions sur la mise en œuvre et les restrictions d'utilisation.
15.2 Evaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange (peroxyde d'hydrogène).

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Les sections suivantes comportent des révisions ou des déclarations nouvelles : 2, 3, 7, 8, 9, 15 and 16

ABBREVIATIONS

LTEL	Long Term Exposure Limit (Limite d'exposition à long terme)
STEL	Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme)
STOT	Specific Target Organ Toxicity (Toxicité spécifique pour certains organes cibles)
DNEL	Derived No Effect Level (Niveau dérivé sans effet)
PNEL	Predicted No Effect Concentration (Concentration estimée sans effet)

Références: Les sources d'informations ayant servi à préparer ce document incluent un ou plusieurs des éléments suivants: Résultats d'études toxicologiques effectuées en interne ou par le fournisseur; publications d'associations professionnelles; publications ECHA; directives de l'UE et d'autres sources au besoin.

Consigne de formation: Tout utilisateur doit être formé.

Informations complémentaires: Aucune

Nous estimons précises les informations présentées dans ce document ou communiquées autrement aux utilisateurs. Celles-ci sont données en toute bonne foi mais il appartient aux utilisateurs de juger si le produit répond pleinement à leurs besoins. Bioquell ne garantit pas l'aptitude du produit pour une application spécifique quelconque. Toute garantie ou condition explicite (statutaire ou autre) est exclue sauf si une telle exclusion est contraire à la loi. Ces informations ne sont pas contractuelles et Bioquell n'acceptera aucun préjudice en cas de pertes ou de dommages (sauf décès ou accident corporel dus à un produit prouvé défectueux). Tous droits de brevet, copyright et modèles déposés réservés.